



## Déclaration préalable des élu-e-s CFDT CTM du 16 juillet 2015

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Notre déclaration sera courte.

Aussi courte que le CTM du 2 juillet que vous avez ouvert, en constatant son quorum, et refermé quelques minutes après, malgré nos observations et notre volonté de siéger, non sans avoir mentionné que vous ne souhaitiez pas le faire avec des représentants du personnel que vous jugiez peu représentatifs.

Au préalable, avant toute discussion, nous aimerions connaître le statut de ce nouveau CTM.

Devons-nous considérer qu'il est reconvoqué et ne nécessite pas de quorum ? Si oui, que faites-vous du respect de la réglementation en la matière ?

Est-ce un nouveau CTM, puisque son ordre du jour est modifié ? Nous aimerions alors recevoir très rapidement le compte-rendu exhaustif du CTM du 2 juillet avec sa bande-son. Sa rédaction ne devrait pas prendre un temps excessif.

Nous constatons que le point 5 du 2 juillet sur le RIFSEEP a été retiré au profit d'un point d'information présentant les arrêtés déjà parus au Journal Officiel que nous sommes parfaitement capables d'aller lire de notre propre gré. Nous ne siégerons donc pas sur ce dernier point d'information.

Où est passé le point 5 du CTM du 2 juillet ? Pourquoi a-t-il été retiré de l'ordre du jour ? Quand le traiterons-nous ?

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la CFDT porte l'exigence d'un dialogue social de qualité, respectueux des intervenants de chaque côté de la table.

Ce dialogue social de qualité passe forcément par un prérequis de neutralité de la part des représentants de l'administration et par l'application stricte des textes régissant le fonctionnement des instances, d'autant plus quand ce sont les ministres que vous représentez ici.

Il ne nous semble pas que ce soit le cas actuellement dans nos ministères. Nous l'avons signalé dans un courrier aux deux ministres.

Nous avons dit ne pas vouloir pratiquer la politique de la chaise vide. Là, c'est l'administration qui l'a pratiquée. Dont acte.

Pour en revenir aux réorganisations territoriales en cours, les retours que nous avons des personnels sont aux antipodes du discours de l'administration !

Les agents sont dans l'ignorance complète de leur avenir, (missions, mobilité géographique et fonctionnelle, etc.) La langue de bois et/ou l'ignorance des chefs de services génèrent du stress, facteur de souffrance au travail.

Sur le terrain, à l'initiative des organisations syndicales, les assemblées générales et heures mensuelles d'information se multiplient, le nombre de participants démontre bien qu'il y a une forte attente de communication sur ce sujet et un manquement de l'administration locale et nationale.

Lors du CHSCTM du 26 juin dernier, concernant la réforme territoriale en cours, vous avez refusé de parler des personnels en souffrance dans les DREAL en prétextant que ce n'était pas le lieu d'échanges approprié.

Vous nous avez également dit que lorsque nous accepterions de siéger en CTM, ce dossier pourrait être traité. Nous sommes là. Nous attendons que le débat soit à présent ouvert, car vous avez des obligations de résultats en matière de prise en charge des risques psychosociaux et de préservation de la santé morale et physique de vos personnels.

Pour conclure, nous tenions à souligner ici les qualités humaines et d'écoute de François Cazottes, avec lequel nous avons apprécié de travailler et qui quitte son poste de DRH. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Je vous remercie.